

## COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DU 28 AVRIL 2009

**Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 28 avril 2009, a examiné un projet de délibération, émis un avis et a pris des arrêtés.**

### **Grippe porcine :**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis en œuvre, en urgence, les modalités d'application relatives au système de veille sanitaire, de contrôle sanitaire aux frontières et de gestion des situations de menaces sanitaires graves. Cette décision a été rendue nécessaire en raison de l'apparition au Mexique puis aux Etats-Unis d'une épidémie de grippe porcine.

### **Essence et gazole :**

Afin de ne pas imputer la totalité de l'augmentation du prix de l'essence provoquée par une baisse conjoncturelle de l'offre dans la région Pacifique, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la mise en œuvre d'une procédure d'atténuation de l'augmentation au 1<sup>er</sup> mai en diminuant la valeur du poste « produit d'activité grossiste » de la structure du prix de l'essence.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> mai, le prix de l'essence s'établira à 113, 7 francs. Le gazole, dont la méthode de calcul du prix n'est pas impacté par la mesure passera pour sa part à 93.6 francs du litre, soit une baisse de 0.3 franc.

### **Fruits et légumes :**

Face aux difficultés récurrentes d'approvisionnement régulier du marché en fruits et légumes, et pour permettre une meilleure adéquation entre l'offre et la demande, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a apporté des ajustements au programme annuel des importations pour l'année 2009. Si l'obtention de quotas d'importations de fruits et légumes reste réservée aux seuls opérateurs ayant la qualité de grossistes en fruits et légumes, la répartition de ces quotas répond à un nouveau dispositif.

La gestion de la filière s'établit désormais sur la base d'accords interprofessionnels conclus dans le but d'inciter les opérateurs (producteurs, colporteurs, commerçants etc...) à contractualiser leurs relations commerciales afin de garantir à la fois l'écoulement des produits locaux et l'approvisionnement régulier des consommateurs.

Dans l'attente de l'entrée en vigueur des accords interprofessionnels, des mesures transitoires sont mises en place pour assurer le fonctionnement de la filière.

### **Ecopain:**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué la somme de 5 860 480 F CFP de subventions dans le cadre de l'Ecopain (pain de d'un poids minimum de 500 grammes et vendu au prix de 130 francs) pour des rattrapages des mois de décembre et janvier et pour 18 boulangeries ayant participé à la campagne au mois de février 2009.

### **Impôt sur les sociétés :**

Pour faciliter le transfert du recouvrement de l'impôt sur les sociétés (IS) à la recette des services fiscaux, et pour éviter de pénaliser les entreprises dans la mise en œuvre de cette nouvelle disposition, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reporté la date limite de paiement de l'IS au 31 mai pour les sociétés clôturant au 31 décembre 2008.

### **Photovoltaïque :**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une subvention de 50 000 000 F CFP à la société Enercal pour accompagner le développement des installations photovoltaïques raccordées au réseau de transport électrique.

Cette subvention va permettre à Enercal d'acheter de l'électricité produite par une centrale photovoltaïque sans que le coût d'achat ne vienne dégrader l'équilibre financier du concessionnaire de transport.

Pour garantir la rentabilité des projets photovoltaïques, le coût de rachat a été fixé à 28 francs CFP du kilowatt heure

### **Code minier :**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté la partie réglementaire du code minier, elle précise les modalités d'applications des dispositions législatives du code, qui devront être respectées par les provinces. Parmi les nouveautés de cette réglementation:

- Les règles organisant la police des mines pour la protection de l'environnement sur site minier,
- Un dépôt de garantie financière par les nouveaux exploitants afin d'assurer la remise en état des lieux après la fin de l'exploitation,
- La possibilité pour les provinces de réserver des surfaces minières en les classant en réserves techniques provinciales.

### **Avis :**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable au transfert à la commune de la Foa d'une parcelle de terrain située à la Oua Tom dépendant du domaine public de la province Sud.

### **Sécurité sanitaire :**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a suspendu les importations de crustacés en provenance du Vietnam. Cette mesure de précaution est prise en raison des multiples non conformités constatées sur les certificats vétérinaires des produits en questions (crevettes séchées et précuites).

Cette suspension est mise en place jusqu'à ce que toutes les garanties de certifications soient apportées ou qu'un protocole de contrôle systématique soit conclu avec les importateurs.

### **Subventions :**

- 120 000 000 F CFP au syndicat mixte de transport interurbain (versé en 3 fois 40 000 000 F CFP) pour couvrir la mise en place, l'investissement et le fonctionnement du réseau avant sa mise en exploitation.
- 12 000 000 F CFP à l'Association sportive automobile de Nouvelle-Calédonie pour l'organisation du rallye international.
- 7 000 000 F CFP au comité organisateur Nouméa 2010 pour l'organisation des 14<sup>ème</sup> championnats du monde de va'a.
- 4 247 000 F CFP à diverses associations sportives pour leur fonctionnement 2009.
- 2 000 000 F CFP aux Editions Populaires (EDIPOP) pour la réalisation d'un livret culturel.
- 1 500 000 F CFP à l'association Challenge Michelet pour l'organisation de l'édition 2009.
- 400 000 à l'association pour le droit au logement décent.

### **En bref :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé son président à signer une convention avec la société KNS fixant les conditions techniques, juridiques et financières relatives à la réalisation et à la gestion d'un ensemble routier au carrefour de Vavouto.
- Dans la perspective de la rénovation des installations de l'OCEF à Ducos, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans pour le lot n°38 actuellement occupé par l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique. Ce bail va permettre à l'OCEF de disposer de droits réels nécessaires au financement de son projet.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'état prévisionnel des recettes et dépenses 2009 de l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA). Il s'établit à la somme de 1 107 108 387 F CFP en recettes et la somme de 2 043 782 898 en dépenses.
- A la suite de la promesse de bail signée entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et la société Projet Hospitalier Privé, la Nouvelle-Calédonie propose à la mairie de Nouméa de lui céder à titre gratuit deux terrains aujourd'hui occupés par la Clinique de l'Anse-Vata à la condition que les dits terrains soient aménagés en espaces publics.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé cinq organisations professionnelles (Arbofruits et les UPRA bovine, équine, porcine et ovine et caprine) aux missions sanitaires et statistiques relevant de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé les dispositions spécifiques, préconisées par les services vétérinaires calédoniens et australiens, à mettre en œuvre pour l'éradication de la babésiose sur trois exploitations.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a apporté deux modifications d'ordre technique à l'agrément de défiscalisation (article Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du code des impôts) accordé à la SA SIEM.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la composition du comité de coordination de l'aide médicale urgente de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé 12 bourses territoriales de formation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté de délimitation du domaine public fluviale à l'embouchure de la Dumbéa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré douze cartes professionnelles de conducteur, cinq autorisations de transport, une attestation de capacité professionnelle de transport routier et un certificat d'inscription au registre des transporteurs routiers de personnes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la création d'un comité médical pour l'examen du dossier médical d'un praticien hospitalier en congé maladie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification technique de l'arrêté portant désignation des membres du conseil portuaire du port autonome de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé à monsieur Trinh Phan Van l'autorisation de pratiquer le démarchage à domicile.
- Monsieur Jean Gottvalles est habilité en qualité d'agent spécial de la société d'assurance « CAPMA et CAPMI ».
- Madame Dominique Faudet Beauvais est nommée chef du service expertise, certification et contrôle de la direction de la formation professionnelle continue de Nouvelle-Calédonie.
- Monsieur André Copola est nommé directeur par intérim de l'Ecole des métiers de la mer.
- Monsieur Alain Deschamps est nommé chef du service par intérim de la fiscalité des particuliers de la direction des services fiscaux.